

Le projet de renaturation de l'Aire gagne le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

16.10.2019 – Le 16 octobre 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décerné le Prix du paysage du Conseil de l'Europe au projet « Renaturation du cours d'eau de l'Aire ». Avec ce projet phare de la République et canton de Genève, la Suisse a participé pour la première fois à cet important concours. Ce projet a non seulement permis de créer un précieux biotope pour les plantes et les animaux, mais aussi un espace de détente apprécié de la population. La conservation du canal en fait également un lieu d'histoire culturelle.



Le tronçon revitalisé s'écoule parallèlement à l'ancien canal, aménagé en parc.
© Fabio Chironi

- L'intervention humaine et ses conséquences
- Un paysage diversifié
- Conciliation de la nature et de l'aménagement

Canalisée, renaturée, ou les deux ? L'Aire est un petit cours d'eau qui prend sa source en France, au pied du Salève, avant de traverser le « bassin genevois » pour terminer sa course dans l'Arve, sur le territoire de la ville de Genève. Si le projet « Renaturation du cours d'eau de l'Aire » a rencontré un tel succès, c'est parce que la renaturation de l'Aire n'a pas consisté à simplement rétablir la situation initiale, mais également à conserver la trace de l'intervention humaine, témoignage de l'histoire culturelle des lieux. La revitalisation de l'Aire est un bon exemple de préservation du paysage culturel, qui tient compte à la fois des besoins de la population en matière d'espace de détente et des exigences écologiques.

Le 16 octobre 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décerné le Prix du paysage au projet de revitalisation de l'Aire présenté par la République et canton de Genève. En décernant

le Prix du paysage, le Conseil de l'Europe souhaite attirer l'attention de la population civile sur la valeur des paysages et lui faire prendre davantage conscience de leur rôle et des changements qui les affectent. Le Prix du paysage est décerné tous les deux ans et pour la septième fois en avril 2019.

Parmi les lauréats précédents, on trouve le Parc de la Deûle à Lille (2009), la mise en valeur de l'ancien paysage minier Carbonia en Sardaigne (2011) ou encore la préservation de la valeur écologique du paysage de la vallée de la rivière Szprotawa en Pologne (2013).

Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe

L'intervention humaine et ses conséquences

La canalisation de l'Aire à la fin du 19^e siècle a longtemps été considérée comme une réussite technique : en domptant le cours de l'eau sur une distance de cinq kilomètres, le danger d'inondations était écarté et l'ancienne zone marécageuse laissait la place à des terres agricoles fertiles. À l'époque, la signification, pour les animaux et pour les plantes, de ces modifications profondes de l'aspect caractéristique du paysage (suppression des méandres) ne jouait qu'un rôle secondaire.

Plus récemment toutefois, la compréhension de la nature a évolué : en reconnaissant qu'elle ne peut être contrôlée que dans une mesure limitée, il est devenu souhaitable de redonner plus d'espace aux cours d'eau et de renforcer les processus naturels ainsi que les interactions de la biodiversité.



Les rives de l'Aire offrent aujourd'hui un habitat précieux pour la faune et la flore des milieux aquatiques. © Superpositions

En 1998 déjà le canton de Genève a lancé un programme de renaturation poursuivant plusieurs objectifs à la fois : en accordant plus de place aux cours d'eau, il s'agissait d'une part de garantir la protection des riverains contre les crues. D'autre part, les rivières devaient redevenir un milieu naturel précieux tout en permettant à la population d'avoir accès à un espace de détente. En 2000, le canton a lancé un appel d'offres pour un mandat d'étude en vue de la revitalisation de l'Aire.

L'équipe Superpositions, regroupant des spécialistes de l'aménagement, des biologistes, des hydrologues ainsi que des ingénieurs de la construction et de l'environnement, a su convaincre avec un projet différencié, qui ne visait pas uniquement à rétablir l'état naturel du paysage fluvial. Au contraire : les auteurs du projet souhaitaient conserver les traces laissées par l'intervention humaine au cours des décennies écoulées. La réalisation du projet s'est déroulée en trois étapes à partir de 2002. Une quatrième étape, dont l'achèvement est planifié pour 2022, prévoit la valorisation de l'Aire depuis le village de Certoux jusqu'à la frontière française.

Un paysage diversifié

Aujourd'hui, les rives de l'Aire revitalisée sont un espace de loisirs de proximité prisé par la population et constituent un habitat précieux pour les plantes et les animaux hydrophiles. Le paysage n'est plus traversé par un canal bétonné mais il a retrouvé sa diversité. Suivant le niveau d'eau, le débit de la petite rivière varie : lent ou rapide, le cours d'eau s'écoule dans son nouveau lit réaménagé, offrant un habitat important à de nombreuses espèces.



Le projet allie parfaitement détente et écologie.
© Superpositions

Prestations fournies par le paysage

L'ancien canal a été conservé comme témoin des interventions passées : comblé sur certains tronçons, il accueille désormais pergolas, aires de pique-nique et marches conduisant au bord de

l'eau. En plus d'inviter à la promenade, il constitue désormais aussi un axe pratique pour la mobilité douce. Grâce au regard historique des auteurs du projet, le tronçon revalorisé comporte des éléments naturels et artificiels témoignant du riche passé du lieu.

Si le résultat présente une grande valeur, la méthode est elle aussi exemplaire : le projet est né d'un dialogue intense avec les riverains, les agriculteurs, les organisations de protection de l'environnement ainsi que les représentants du canton et des communes. La participation de ces différents acteurs a débouché sur un projet qui a suscité une forte résonance et qui est largement accepté.

Prestations paysagères

Les paysages fournissent des prestations variées, qui contribuent de manière déterminante au bien-être de la population et à la prospérité de la société. Ils constituent des habitats pour les personnes, les animaux et les plantes, créent un cadre familier et nous permettent de nous identifier avec notre environnement. Les paysages offrent de nombreuses possibilités de détente, de sport ou d'activité physique. En améliorant notre santé, ils accroissent notre qualité de vie. Enfin, les paysages attirent les touristes et font de la Suisse un lieu de vie et de travail convoité, ce qui contribue à son attractivité.

La notion de « prestations paysagères » englobe tous ces aspects, c'est-à-dire tous les avantages économiques et sociaux ainsi que les effets bénéfiques pour la santé des paysages pour les personnes et la société. Pour cette dernière, la valeur du paysage dépend fortement de sa qualité et une nature variée et fonctionnelle y contribue dans une large mesure.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) distingue quatre genres de prestations paysagères culturelles :

- Plaisir esthétique
- Identification et sentiment d'appartenance
- Détente et santé
- Attractivité du cadre de vie et de travail

Conciliation de la nature et de l'aménagement

Ces dernières années, ce projet a été plusieurs fois primé, en Suisse comme à l'étranger. Il a par exemple reçu en 2012 le « Prix Schulthess des jardins » décerné par Patrimoine Suisse et, en 2018, le « Landezine International Landscape Award ». Le jury chargé de sélectionner les candidats pour le Prix du paysage a également été séduit : selon ses membres, il fournit une contribution porteuse d'avenir au développement du paysage et convainc en faisant se côtoyer détente et écologie.

Enfin, le jury estime que le projet répond à la question actuelle de savoir comment doivent évoluer les paysages situés dans la zone d'influence des aires urbanisées qui se densifient.

Observation du paysage suisse (OPS)



L'Aire revitalisée offre aux habitants de la région des prestations concrètes pour se ressourcer à deux pas de chez eux.

© Superpositions

Sélection du projet: procédure suisse

Le projet soumis par la Suisse a été sélectionné par un jury composé de représentants issus de la pratique, de la recherche et de l'administration. Six dossiers étaient en compétition ; tous avaient obtenu ces dernières années un prix important à l'échelle nationale (voir encadré).

La liste des projets choisis pour une éventuelle candidature au Prix du paysage du Conseil de l'Europe comprenait, outre le projet vainqueur, les efforts de la commune de Bregaglia en vue de la promotion de la culture architecturale et des paysages culturels (Prix Wakker 2015), le paysage sacré fribourgeois (Paysage de l'année 2018), les projets de promotion de la Valle di Muggio (Paysage de l'année 2014), le Murg-Auen-Park à Frauenfeld (Prix Schulthess des jardins 2017) ainsi que les projets visant à revaloriser les espaces verts et de détente à Uster (Prix Schulthess des jardins 2014).

Tandis que les projets de Bregaglia, de la campagne fribourgeoise et de la Valle di Muggio mettent l'accent sur la préservation d'un héritage culturel paysager et architectural, ceux de Frauenfeld, d'Uster et de la campagne genevoise portent sur l'aménagement des espaces ouverts dans l'agglomération.

Eu égard à l'importance particulière de cette deuxième thématique pour le développement des qualités du paysage dans l'agglomération, le jury suisse a choisi le projet genevois qui répond, de manière exemplaire, à la question du développement du paysage du quotidien.

Sélection du projet : procédure européenne

Un Jury international, constitué en tant qu'organe subordonné du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), conformément à l'article 10 de la Convention européenne du paysage, a examiné les projets soumis par 23 pays. En plus du lauréat, le jury a proposé d'autres projets pour des mentions spéciales et autres reconnaissances.

Le CDCPP a pris note du rapport du jury et a présenté ses recommandations au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Ce dernier a accepté la proposition d'attribuer le Prix du paysage au projet de renaturation de l'Aire. Dans son rapport, le jury souligne que sa dimension transnationale est une invitation à la coopération transfrontalière pour valoriser le paysage.

Informations complémentaires

Liens

- [Renaturation des eaux](#)
- [Nos plus beaux paysages protégés depuis 40 ans](#)
- [Superpositions](#)
- [Conseil de l' Europe \(COE\): Prix du Paysage](#)